

Note d'information aux candidats inscrits aux épreuves d'admission du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

Session 2027

La création du CAFFA introduite par [l'arrêté du 20/07/2015](#) conduit à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

| Calendrier des épreuves d'admission de la session 2027 | |
|--|---|
| Période d'inscription | Du lundi 08 juin au vendredi 26 juin 2026 |
| Date limite du renvoi de la confirmation d'inscription (accompagnée des pièces justificatives) | Vendredi 03 juillet 2026 |
| Réunion d'information en visioconférence | Mercredi 10 juin 2026 de 15h à 16h |
| Date limite de remise du mémoire professionnel | Mardi 04 mai 2027 |
| Epreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien | - Du lundi 04 janvier au vendredi 16 avril 2027 |
| Epreuve de soutenance du mémoire professionnel | - Mercredi 12 et jeudi 13 mai 2027 |

Inscriptions

Conditions d'inscription

Candidats admissibles d'une précédente session

Les candidats ayant été déclarés admissibles lors d'une session du CAFFA conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen.

Il n'est pas nécessaire que ces deux sessions suivent immédiatement celle à laquelle le candidat a été déclaré admissible. Le candidat dispose d'un délai de quatre ans après la fin de cette session pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen, y compris en cas de changement d'académie.

Les candidats doivent présenter un document attestant qu'ils ont été admissibles à l'examen du CAFFA, au plus tard en 2023.

Modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent obligatoirement auprès du rectorat où ils exercent leur fonction.

L'inscription s'effectue obligatoirement **du lundi 08 juin au vendredi 26 juin 2026** via le formulaire en ligne dédié accessible sur le site de l'académie de Nantes : <http://www.ac-nantes.fr> (rubrique : "Concours/Métiers/RH", "Certifications des enseignants", "Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique").

A l'issue de l'inscription en ligne, le candidat recevra sur son **adresse électronique académique** une confirmation d'inscription.

La confirmation d'inscription signée et accompagnée des pièces justificatives demandées devra être adressée par mail, pour le **vendredi 03 juillet 2026** au plus tard, à l'adresse :

dec.concours.certif@ac-nantes.fr

Pièce justificative à fournir :

- Document attestant de l'admissibilité lors d'une session précédente du CAFFA (au plus tard en 2023).

Nature des épreuves d'admission

1 - Épreuves de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés, à l'échelle d'un établissement, d'un réseau d'établissements ou d'un bassin de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien).

2 - Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiqué par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Le candidat devra remettre son mémoire professionnel au format Pdf via l'application Magistère (accessible dans l'espace numérique de travail ETNA sur www.ac-nantes.fr), **au plus tard le mardi 04 mai 2027**.

Références réglementaires

[Décret n°2015-885](#) du 20/07/2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20/07/2015](#) fixant l'organisation du CAFFA

[Circulaire du 21/07/2015](#) (BO n°30 du 23 juillet 2015)

[Référentiel de compétences professionnelle](#) (annexe 1 de la circulaire du 21/07/2015)

[Synthèse des compétences du candidat](#) (annexe 2 de la circulaire du 21/07/2015)